



CONVOCATION

à la séance du Conseil général

de lundi 7 février 2011, à 19h30 à l'Hôtel de Ville

TRENTE-TROISIEME SEANCE

Rapports du Conseil communal

11-003

Rapport du Conseil communal, concernant, pour 2011, des demandes de crédit pour le programme d'entretien du domaine public, le renouvellement des conduites du réseau de distribution d'eau et la réfection du réservoir de Chaumont.

11-001

Rapport du Conseil communal, concernant l'application de la deuxième étape du plan d'alignement no 85 « Quartier des Fahys ».

11-002

Rapport du Conseil communal, concernant une demande de crédit pour l'équipement et l'acquisition de divers véhicules et machines.

Autres objets

10-613

Interpellation (L'urgence demandée a été retirée par ses auteurs le 6 septembre 2010) du groupe socialiste par Mmes et MM. Matthieu Béguelin, Khadija Clisson, Claude Béguin, Thomas Facchinetti, Hélène Perrin, Daniel Hofer, Jonathan Gretillat, Sabrina Rinaldo Adam, Nathalie Wust, Philippe Loup, Grégoire Oguey, Laura Zwygart de Falco et Martine Docourt, intitulée « Police partout, animation nulle part ? » (Déposée le 28 juin 2010) :

« Depuis plusieurs mois, les plaintes fusent de la part d'organisateur de manifestations dans notre ville à l'endroit de la Direction de la police, jugée trop zélée et peu encline à faciliter l'organisation d'évènements sur l'espace public.

Qu'il s'agisse de manifestations culturelles ou sportives, d'activités commerciales ou de fêtes de quartiers, le manque de souplesse, pour ne pas dire la rigidité, de la Direction de la police est en passe de devenir légendaire.

Or, s'il est louable de vouloir assurer une vie harmonieuse dans la cité, il est en revanche dommageable d'avoir une attitude dissuasive vis-à-vis des initiatives visant à animer notre ville. Ainsi, à craindre la cacophonie, la Direction de la police lui préfère le silence. Un silence lourd, pesant et qui serait signe non pas d'une ville paisible, mais d'une ville fantôme, où la vie s'ennuie.

Qui plus est, la plupart des organisateurs ayant au préalable eu des contacts avec d'autres services de notre administration communale (Culture, Sports, Jeunesse et Intégration, Finances, Urbanisme), contacts le plus souvent bienveillants et encourageants, nous concevons parfaitement le sentiment d'incompréhension des organisateurs lorsque leurs espoirs échouent sur les récifs du refus policier.

Pire, alors même que les manifestations en question sont très souvent soutenues par la Ville, voici leurs organisateurs aux prises avec des tracasseries administratives à n'en plus finir. Voilà qui est, sinon ubuesque, au moins kafkaïen.

Afin de remédier à cette note de discorde, impropre à la vie harmonieuse recherchée, et notamment dans la perspective des nombreuses manifestations qui auront lieu à l'occasion du Millénaire de notre ville, nous demandons au Conseil communal ce qu'il entend faire pour que la Ville joue pleinement son rôle de partenaire des organisateurs de manifestations.

Dans ce sens, nous souhaitons savoir si le Conseil communal entend confier le pilotage du suivi de l'organisation de manifestations à la Direction de la Culture, du Tourisme et des Sports, plutôt qu'à la Direction de la Police ».

10-307

Motion du groupe PLR par Mme et MM. Fabio Bongiovanni, Amélie Blohm Gueissaz, Alexandre Brodard, Philippe Etienne, Jean Dessoulavy, Blaise Péquignot, Joël Zimmerli et Christophe Schwarb, intitulée « Fontaine, je ne gaspillerai pas de ton eau » (Déposée le 21 juillet 2010) :

« Le Conseil communal est prié d'étudier la possibilité d'équiper les fontaines de la ville, ou certaines d'entre elles, avec le dispositif *Ecofontaine*, dispositif lauréat du prix « Jade Nature 2009 ». Il est prié d'étudier les économies d'eau, d'énergies et les coûts d'un tel investissement dans le respect de l'esthétique des fontaines ».

Développement écrit

Ecofontaine est un dispositif qui permet de réduire considérablement la consommation d'eau potable des fontaines publiques.

Il utilise la pression excédentaire du réseau d'eau potable pour entraîner une pompe qui recycle une partie de l'eau du bassin. Le résultat est impressionnant: la consommation d'eau est réduite de 80 à 95% selon l'excédent de pression et le type de fontaine tout en garantissant le même débit au goulot.

En sachant que le débit moyen d'une fontaine est de 10 lit./min., soit 14'400 lit./j., cela représente la consommation en eau de près de 60 Neuchâtelois.

Équipée d'un tel dispositif, la même fontaine ne consomme plus que l'équivalent de six personnes.

L'eau recyclée du bassin peut être souillée et ne plus satisfaire aux critères de qualité d'une eau potable mais l'installation d'une borne d'eau avec un bouton-poussoir permet d'assurer la distribution d'eau potable. (source : www.ecofontaine.ch).

Discussion

10-308

Motion du groupe PLR par Mmes et MM. Joël Zimmerli, Katja Lehr, Philippe Etienne, Amelie Blohm Gueissaz, Fabio Bongiovanni, Christophe Schwarb, Jean Dessoulavy, Alexandre Brodard, Nicolas Marthe et Blaise Péquignot, intitulée « Charmants bambins cherchent structure d'accueil pendant leurs vacances » (Déposée le 24 août 2010):

« Le Conseil communal est prié d'étudier les voies et moyens d'exploiter le potentiel des structures d'accueil afin de garantir l'accueil des enfants également durant les vacances scolaires ».

Développement écrit

La mise en place de structures d'accueil répond à des impératifs d'ordre tant économique que social. Aujourd'hui avec le nombre croissant de familles monoparentales ou de foyers dans lesquels les deux parents doivent travailler par nécessité financière, ces structures sont plus que jamais indispensables.

Selon les dernières statistiques, seulement 70% des femmes poursuivent une activité professionnelle après la naissance de leur premier enfant (ce pourcentage diminue encore drastiquement après le second enfant). Il s'agit dans certains cas d'un choix mais malheureusement très souvent c'est une obligation car aucune véritable solution d'accueil n'existe pendant les périodes de vacances.

Les camps ou activités organisés par des associations privées ou le service des sports ne répondent que très partiellement à cette demande car la participation et l'inscription des enfants n'est jamais garantie.

En effet, outre la multiplication d'inscriptions que cela implique, les confirmations définitives ne parviennent que quelques semaines avant le début des activités ; il est dès lors impossible de compter sur ces « solutions » pour organiser la garde de ses enfants.

Les structures d'accueil de notre Ville, dont les prestations sont unanimement reconnues par les parents, constituent un potentiel des plus intéressant pour combler cette lacune.

Afin d'offrir cette prestation à un coût limité, on pourrait imaginer l'ouverture d'une structure d'accueil (ou plus en fonction de la demande) selon un tournus à définir entre les lieux d'accueil.

Le principe des subventions cantonales aux structures communales (crèches et structures d'accueil) a été renouvelé par le Canton, le subventionnement pour les périodes de vacances est prévu et décrit. Il y a donc une incitation dans ce sens de la part du Canton et le besoin ira croissant avec la prochaine introduction du concordat HarmoS.

En mettant en place une véritable solution d'accueil durant les vacances, la Ville ferait œuvre de pionnière en démontrant, de plus, qu'elle est à l'écoute des besoins nouveaux de ces citoyennes et citoyens.

Discussion

10-309

Motion des groupes socialiste et libéral-radical par Mmes et MM. Philippe Loup, Daniel Hofer, Hélène Perrin, Joël Zimmerli, Amelie Blohm Gueissaz, Christophe Schwarb, Philippe Etienne, Thomas Facchinetti, Matthieu Béguelin, Nathalie Wust, Fabio Bongiovanni, Katja Lehr, Nicolas Marthe, Jean-Charles Authier, Jonathan Gretillat, Khadija Clisson, Sabrina Rinaldo Adam, Laura Zwygart de Falco, Cristina Tasco, Jean Dessoulavy, Blaise Péquignot et Alexandre Brodard, intitulée « Pour un stade de La Maladière à vocation nationale » (Déposée le 6 septembre 2010) :

« Après trois ans d'utilisation du nouveau stade de La Maladière, il est maintenant clairement établi que l'endroit n'est pas approprié à recevoir des activités autres que sportives, notamment des concerts. Dès lors, devant cette impossibilité relevant de raisons tant pratiques que financières, il nous apparaît important de mettre en œuvre les moyens adéquats afin que ce lieu devienne un endroit reconnu et recherché pour l'organisation de matchs internationaux.

Ainsi afin de pouvoir recevoir les différentes équipes nationales suisses (M-17, M-19, M-21, Equipe nationale A) pour des matchs internationaux amicaux ou éliminatoires des championnats d'Europe ou du Monde. Il est demandé au Conseil communal d'étudier la possibilité de poser un sol naturel sur le terrain de La Maladière.

L'évaluation financière de cette modification devrait être faite en pensant également à une éventuelle réutilisation des matériaux constituant l'actuel terrain sur un nouvel espace à aménager (par exemple Le Chanet) ».

Le présent texte tient lieu de développement écrit

Discussion

10-310

Motion du groupe socialiste par Mmes et MM. Matthieu Béguelin, Sabrina Rinaldo Adam, Daniel Hofer, Hélène Perrin, Martine Docourt, Thomas Facchinetti, Claude Béguin, Khadija Clisson et Jonathan Gretillat, intitulée « Neuchâtel, Ville Millénaire et Ville d'avenir » (Déposée le 15 octobre 2010) :

« Le groupe socialiste demande au Conseil communal d'étudier, dans les plus brefs délais, les voies et moyens d'établir une stratégie de communication de l'image de notre ville, qui rende compte de son orientation vers les nouvelles technologies et les économies d'énergie, s'accompagnant notamment de la réalisation d'applications pour « smartphones », permettant de suivre l'actualité politique, culturelle et sportive de notre cité, et de la création de bornes d'accès Internet wifi sur le territoire de la ville ».

Développement écrit

Alors que notre ville s'apprête à fêter son millénaire, à célébrer un passé riche d'évènements et de progrès, il convient de mettre également en avant ses réalisations présentes et futures.

La terminologie actuelle appelle ce type de démarche du « marketing urbain ». Pour nous, il s'agit, plus prosaïquement, de mettre en avant notre souci de développement durable et notre tradition d'innovation technologique.

Ainsi, par exemple, les économies d'énergie réalisées dans le quartier de la gare et celles qui accompagneront Microcity doivent être mieux mises en valeur. De même que toutes les autres mesures que nous prenons pour limiter l'impact de notre collectivité sur l'environnement.

La réalisation d'applications pour « smartphones » contribuerait à donner une image moderne et dynamique de notre ville et l'installation de bornes d'accès Internet wifi participerait à la même image. La ville de Lausanne s'est dotée de telles bornes, qui donnent satisfaction à leurs utilisateurs, qu'il s'agisse d'habitant-e-s ou de gens de passage.

Enfin, la visibilité que nous apporteront les festivités du Millénaire serait une occasion parfaite pour commencer à mettre cette communication, ainsi que ses outils, en action.

Discussion

Amendements du groupe PopVertsSol :

Amendement no 1

Le groupe PopVertsSol demande en outre que la Ville étudie comment promouvoir l'installation, sur son territoire, d'un réseau numérique par fibres optiques, à l'exemple de ce qui se fait à Lucerne (où Swisscom (à 60%) et les services industriels locaux (à 40%) se partagent les coûts de l'installation de quatre fibres optiques par ménage ou commerce allant jusqu'aux centraux téléphoniques, l'une de celle-ci revenant à Swisscom et les trois autres pouvant être louées par d'autres opérateurs, afin d'assurer une saine concurrence).

Amendement no 2

Le groupe PopVertsSol demande par ailleurs que la Ville étudie le moyen de réunir tous les sites internet de tous ses services sous une seule adresse, par exemple www.neuchatelville.ch.

10-311

Motion du groupe socialiste par Mmes et MM. Matthieu Béguelin, Sabrina Rinaldo Adam, Daniel Hoffer, Hélène Perrin, Martine Docourt, Thomas Facchinetti et Khadija Clisson, intitulée « Un permis contre un abonnement » (Déposée le 15 octobre 2010) :

« Le groupe socialiste demande au Conseil communal d'étudier les voies et moyens de proposer une offre incitative à utiliser les transports publics en offrant, un mois durant, un abonnement Onde Verte pour toute personne déposant son permis de conduire pour la même durée ».

Développement écrit

La ville offrirait à tout habitant déposant son permis de conduire volontairement pour une durée d'un mois, un abonnement Onde Verte pour la même durée. Ledit échange ne pourrait avoir lieu qu'une fois par personne.

Le but de cette action est d'inciter les gens à abandonner leur voiture au profit des transports publics en pouvant se rendre compte, gratuitement, de ce qu'impliquerait un tel changement d'habitude.

Cette action devrait être premièrement limitée dans le temps et son impact mesuré, afin de déterminer sa poursuite et le rythme de celle-ci.

Discussion

10-616

Interpellation du groupe UDC par Mme et MM. Luciano Bocchi, Anne-Frédérique Granchamp et Roy Cairala, intitulée « La Navigation : une Compagnie qui navigue hors de la loi » (Déposée le 28 octobre 2010):

« Selon un article paru dans la presse locale (L'Express du 23 octobre 2010), l'Office Fédéral des Transports, suite à un audit effectué en automne 2009, a porté plainte pénale contre la Compagnie de Navigation pour de graves infractions à la loi sur la durée du travail.

La procédure est actuellement en cours et l'affaire sera jugée par la justice neuchâteloise cet hiver.

Le directeur de la Compagnie, qui a été immédiatement dénoncé, avoue avoir été hors la loi en 2009 et aussi en 2010 (donc après l'audit), suite au mandat reçu par les cantons et par la Ville de Neuchâtel afin de réduire les charges et d'augmenter les recettes. Même en présence d'un manque de personnel, le Conseil d'administration et les commanditaires ne voulaient pas augmenter la masse salariale.

Selon le secrétaire du Syndicat du personnel des transports, le respect de la loi sur la durée du travail ne faisait pas partie des priorités du directeur de La Navigation ... et les infractions constatées par l'audit en 2009 ont perduré en 2010.

Le président du Conseil d'administration de la Compagnie et conseiller communal de la Ville de Neuchâtel assure qu'il n'a pas eu connaissance de ces infractions avant juin 2010.

Loin de nous l'intention de nous exprimer sur le fond de l'affaire. Ce sera la justice qui tranchera.

Les éléments suivants nous interpellent quand même, à savoir :

- l'aveu du directeur de la Compagnie d'avoir consciemment enfreint la loi même après l'audit
- le fait que le président du Conseil d'administration de la Compagnie ait eu connaissance des infractions à la loi seulement plusieurs mois après l'audit
- la Ville de Neuchâtel a accordé à la Société de Navigation une subvention de CHF 220.000 en 2009, et a budgété CHF 238.000 pour l'année 2010 et CHF 223.000 pour l'année 2011.

Au vu de ce qui précède, le Conseil communal peut-il nous dire quand il a eu connaissance de l'audit et quelles mesures il a adoptées sur la base des résultats de cet audit ? ».

Selon les dires de l'intéressé, l'interpellation vaut développement écrit

10-312

Motion du groupe socialiste par Mmes et MM. Martine Docourt Ducommun, Matthieu Béguelin, Daniel Hofer, Khadija Clisson, Jonathan Gretilat, Sabrina Rinaldo Adam, Laura Zwygart De Falco, Philippe Loup, Thomas Facchinetti, Hélène Perrin, Nathalie Wust, Grégoire Oguey et Claude Béguin, intitulée « Pour une taxe aux sacs sociale » (Déposée le 6 décembre 2010) :

« Le groupe socialiste demande au Conseil communal d'étudier la manière, les voies et moyens possibles d'éliminer gratuitement les déchets du type « pampers » dès l'introduction de la taxe au sac ».

Développement écrit

Le Grand Conseil a récemment accepté l'introduction de la taxe aux sacs. Cette taxe devrait être mise en vigueur le 1^{er} janvier 2012 et devra couvrir les frais d'incinération des déchets incinérables.

Le groupe socialiste salue le fait que le principe de pollueur-payeur soit enfin introduit, mais estime qu'il est important de faciliter ce changement pour les familles ayant des enfants en bas âge ou les personnes âgées portant des couches. Même en effectuant le tri, le volume de déchets incinérables restera élevé pour ces familles. La loi cantonale adoptée par le Grand Conseil ne prévoit pas de subventions à cet effet, mais laisse néanmoins toute liberté aux communes quant à l'adaptation de leur règlement communal à cet effet.

Afin de ne pas augmenter les frais quant aux déchets incinérables de ces familles, le groupe socialiste demande au Conseil communal d'étudier la manière, les voies et moyens possibles d'éliminer gratuitement les déchets de type « pampers » dès l'introduction de la taxe au sac.

Ceci pourrait se faire par une offre de sacs gratuits à ces familles, ou par un système de sacs transparents pour la collecte de ces déchets, comme cela se fait déjà dans certaines communes du canton de Fribourg.

Discussion

10-619

Interpellation du groupe PLR par Mmes et MM. Fabio Bongiovanni, Joël Zimmerli, Jean-Charles Authier, Blaise Péquignot, Alexandre Brodard, Jean Dessoulavy, Amelie Blohm Gueissaz, Philippe Etienne, Christophe Schwarb et Katja Lehr, intitulée « Bibliothèque cantonale : des discussions qui fâchent ? » (Déposée le 16 décembre 2010) :

« Le groupe PLR a appris que les villes de La Chaux-de-Fonds, Le Locle et Neuchâtel de concert avec l'Etat et l'Université de Neuchâtel ont entamé des discussions afin d'étudier la possibilité de mise en place d'une bibliothèque multisite d'importance cantonale.

Ces partenaires ont mandaté un groupe de travail composé d'experts en la matière afin d'étudier les contours d'une telle solution, ses avantages et inconvénients.

Cette étude a fait l'objet d'un rapport qui a été remis aux partenaires.

Or, depuis quelques semaines, les esprits commencent à s'échauffer, les discussions sont au point mort et les partenaires semblent en vouloir à la Ville de Neuchâtel car celle-ci semble tenir des discours contradictoires et peu clairs remettant en cause l'ensemble de la discussion mise en place.

Par ailleurs, on apprend dans un article du quotidien l'Express paru le 13 décembre 2010 que la ville de La Chaux-de-Fonds estime les discussions dans une impasse « suite à la position prise par la conseillère communale de Neuchâtel en charge du dossier. »

Dès lors, le groupe PLR attend des réponses aux questions suivantes :

- À l'initiative de qui cette discussion a-t-elle été initiée ?
- Quels sont ses objectifs ?
- Quel est l'état actuel de la discussion ?
- Quelle est la position de la ville de Neuchâtel dans ce dossier ?
- Le blocage a-t-il des conséquences dommageables pour les relations entre les partenaires initiaux à la discussion ?
- La situation actuelle pourrait-elle avoir des conséquences néfastes sur la participation du Canton au déficit de la Bibliothèque Publique et Universitaire (BPUN) ?
- Quelle suite le Conseil communal envisage-t-il de donner à ce dossier ? »

Développement

10-620

Interpellation du groupe PLR par Mmes et MM. Fabio Bongiovanni, Blaise Péquignot, Amelie Blohm Gueissaz, Alexandre Brodard, Philippe Etienne, Christophe Schwarb, Joël Zimmerli, Jean Dessoulavy, Jean-Charles Authier et Katja Lehr, intitulée « Quelle politique de mise en location des biens appartenant à la Ville ? » (Déposée le 16 décembre 2010) :

« Le groupe PLR a appris par un article du 4 décembre 2010 paru dans le quotidien l'Express, ainsi que dans le journal RTN diffusé le 3 décembre à 18 heures, que le restaurant des piscines du Nid-du-Crô, « l'Amphitryon » fermerait définitivement ses portes le dimanche 5 décembre 2010.

On apprend dans ce même article qu'apparemment personne ne s'est intéressé à la reprise de l'exploitation de cet établissement et que celui-ci laisserait sa place dès le 1^{er} mars 2011 à un centre de Fitness.

Dès lors, le groupe PLR attend des réponses aux questions suivantes :

- La volonté de la Ville de trouver un repreneur pour ces locaux a-t-elle été communiquée de manière officielle au grand public ?
- Si oui, par quel moyen ? Si non, pourquoi ?

- De manière générale, quelle est la politique du Conseil communal en matière de recherche de locataires pour les biens appartenant à la ville ?
- Cette politique est-elle identique lorsque les objets mis en location se destinent à une utilisation publique (p. ex : cafés, restaurant, centre de fitness) ? »

Développement

11-301

Motion (dont l'urgence est demandée) du groupe socialiste par Mmes et MM. Matthieu Béguelin, Khadija Clisson, Daniel Hofer, Sabrina Rinaldo Adam, Nathalie Wust, Hélène Perrin, Grégoire Oguey, Martine Docourt Ducommun, Philippe Loup, Laura Zwygart de Falco, Claude Béguin et Jonathan Gretilat, intitulée « Pour une meilleure accessibilité du centre-ville » (Déposée le 13 janvier 2011) :

« Dans la perspective du réaménagement de la « Place Numa-Droz » et de la création d'une « Place de l'Hôtel de Ville » et dans un souci de répondre aux attentes des commerçant-e-s du centre-ville, le Groupe socialiste demande au Conseil communal d'étudier les voies et moyens d'améliorer l'accessibilité du centre-ville.

Nous demandons que cette étude porte sur les trois mesures conjointes suivantes : la mise en place d'un système de jetons de parking offrant la première heure de stationnement au Parking du Port, dont la Ville est actionnaire ; la création de places dépose-minute, dites aussi « pick-up », en trois points du centre-ville (sud de la Place des Halles, Rue de la Raffinerie, Rue des Fausses-Brayes) ; le passage du temps de stationnement pour les places devant l'Hôtel de commune et les places restantes aux rues de la Promenade Noire et de la Raffinerie de 30 minutes à une heure ».

Développement

Le réaménagement de la « Place Numa-Droz » sonnera le glas du parking sis devant l'Hôtel Touring, de même que des places actuellement disponibles du côté nord de la rue de la Place-d'Armes. Si l'on y ajoute la douzaine de places à la rue du Concert nouvellement aménagée, que notre Groupe souhaite voir devenir une « Place de l'Hôtel de Ville », ce sont plus de 50 places qui sont appelées à disparaître dans un avenir proche.

Cette situation ne manquera pas d'inquiéter, à juste titre, les commerçant-e-s de notre centre-ville, voyant l'accès à leurs commerces mis à mal par ces modifications. Faut-il pour autant tout abandonner de ces projets de réaménagement ? Notre Groupe ne le pense pas. Il pense, au contraire, que c'est là une excellente occasion de repenser l'accès au centre-ville.

Si un parking couvert offre un service supplémentaire à un parking en plein air, ce service a un coût, qui dissuade certaines personnes d'effectuer leurs achats en centre-ville. La mise sur pied d'un système de jetons, offrant la première heure de parking, distribués par les commerçant-e-s à leur client-e-s constitue un premier élément de réponse. La Ville étant actionnaire du Parking du Port, elle pourrait parfaitement lancer ce système, en partenariat avec les commerçant-e-s et, même, intéresser les deux autres parkings couverts (Seyon et Mont-Blanc) à se joindre à l'opération.

Dans le même souci d'amélioration de l'accessibilité du centre-ville, il conviendrait d'accéder à une demande répétée des commerçant-e-s de créer des places dépose-minute ou « pick-up » en bon français... Que ce soit pour une petite course de dernière minute ou pour déposer et charger, il n'y a pas, à ce jour, de solution satisfaisante et les places prévues pour un stationnement de 30 minutes ne résolvent pas ce problème, au contraire.

Il faudrait donc trois points de dépose-minute, sur le même modèle que celui pratiqué à la gare, permettant de déposer quelqu'un allant faire des achats au centre-ville et de reprendre cette même personne avec ses emplettes sans que cela devienne un parcours du combattant armé de pare-chocs pour l'occasion.

Le sud de la Place des Halles fait déjà tacitement office de dépose-minute, de là à entériner la pratique, il n'y a qu'un pas, que nous invitons le Conseil communal à faire. Dans la foulée, la création de deux autres points, l'un à la rue de la Raffinerie, l'autre dans le bas de la rue des Fausses-Brayes permettrait d'offrir un meilleur accès, dans le respect de la logique du trafic automobile.

Enfin, le troisième élément que nous appelons de nos vœux, nous paraît être une question de bon sens. Il est manifeste que la durée de stationnement de 30 minutes autorisée pour les places de parc devant l'Hôtel communal comme à la rue de la Raffinerie ou à la rue de la Promenade Noire, n'est pas respectée et que la durée moyenne d'utilisation de ces places se situe à une heure.

De là, compte tenu des deux autres éléments de notre motion, amener la durée de stationnement à une heure devient pertinent, ceci d'autant plus que cette heure représente le temps moyen qu'il faut pour effectuer ses achats dans les commerces du centre-ville, avec, peut-être, un petit café en prime.

En conclusion, nous sommes convaincus que ces trois éléments permettront non seulement de palier la disparition d'une cinquantaine de places de parc aux abords du centre-ville, mais encore d'améliorer l'accessibilité à ce dernier, qui constitue l'une des plus belles zones piétonnes de Suisse, dont l'attractivité tient en bonne partie à ses commerces, qu'il convient de soutenir comme nous l'avions déjà exprimé lors du dépôt du postulat 09-509 de notre groupe.

Discussion

11-602

Interpellation (dont l'urgence est demandée) du groupe PLR par M. Fabio Bongiovanni et consorts, intitulée « Globus, un départ qui inquiète ! » (Déposée le 19 janvier 2011) :

« Le centre-ville de Neuchâtel est connu pour être un magnifique écrin du commerce urbain dans lequel le savoir-faire d'artisans locaux côtoie les spécialités de Maîtres Boulangers-Pâtisseries et où la diversité des boutiques rencontre la convivialité des cafés-restaurants.

En automne 2011 toutefois, le magasin Globus quittera le centre-ville de Neuchâtel pour prendre ses quartiers à Marin-Centre dans le but annoncé d'élargir son offre et d'en améliorer son agencement.

Ce départ inquiète grandement le groupe PLR qui y voit un risque d'appauvrissement de la diversité du commerce au centre-ville ainsi qu'une perte d'attractivité considérable face aux grands centres commerciaux.

Quand bien même le bâtiment actuellement occupé par Globus est la propriété d'un privé, le groupe PLR attend des réponses aux questions suivantes :

- Le Conseil communal a-t-il pris contact avec le propriétaire pour connaître ses intentions quant à l'avenir du bâtiment ?
- Si oui, a-t-il pu obtenir des informations qu'il peut nous communiquer ? Si non, pourquoi ?
- Le Conseil communal entend-il prendre des mesures extraordinaires pour pallier la perte d'attractivité du centre-ville durant la phase de transition entre le retrait de Globus et la future utilisation du bâtiment qui l'abrite actuellement ? ».

Pour mémoire

10-401

Proposition du groupe PopVertsSol, par Mmes et MM. Christian van Gessel, Michel Favez, Béatrice Nys, Nicolas de Pury, Olivier Forel, Hélène Silberstein, Catherine Loetscher Schneider, Pascal Helle, Caroline Nigg et Yves Froidevaux, intitulée « pour un changement du système de rentes des Conseillers communaux retraités » (Déposée le 22 avril 2010) :

Dans sa séance du 6 septembre 2010, le Conseil général, par 28 voix contre 5 et 4 abstentions, a renvoyé cet objet pour étude à la Commission financière.

10-502

Postulat du groupe PLR par Mmes et MM. Jean-Charles Authier, Amelie Blohm Gueissaz, Joël Zimmerli, Jean Dessoulavy, Fabio Bongiovanni, Blaise Péquignot, Philippe Etienne, Christophe Schwarb et Katja Lehr, intitulé « Pour la rentabilité de notre patrimoine financier sans loyers excessifs » (Déposé le 19 avril 2010) :

Dans sa séance du 6 septembre 2010, le Conseil général, par 32 voix contre 5 et 0 abstention, a renvoyé cet objet pour étude à la Commission spéciale de la politique immobilière et du logement de la Ville.

10-304

Motion du groupe socialiste par Mmes et MM. Jonathan Gretillat, Nathalie Wust, Sabrina Rinaldo Adam, Khadija Clisson, Martine Docourt, Thomas Facchinetti, Philippe Loup, Hélène Perrin, Laura Zwygart de Falco, Daniel Hofer, Matthieu Béguelin, Cristina Tasco et Grégoire Oguey, intitulée « Pour la création d'une institution destinée à gérer un patrimoine immobilier social et durable » (Déposée le 3 mai 2010) :

Dans sa séance du 6 septembre 2010, le Conseil général, par 32 voix contre 5 et 0 abstention, a renvoyé cet objet pour étude à la Commission spéciale de la politique immobilière et du logement de la Ville.

Neuchâtel, le 17 janvier 2011.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL :

Le président,

Le chancelier,

Daniel Perdrizat

Rémy Voirol